

**Avis adopté**

Séance plénière du 14 juin 2023

*Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

**Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques**

La transformation du système agricole et alimentaire est une nécessité. Cet avis aborde avec lucidité les maux engendrés par un demi-siècle de politiques tournées vers le productivisme ayant conduit à un fort déclin de la population paysanne, et à des impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Ce changement - qui doit être structurel - doit nous permettre de répondre à ces défis environnementaux, sociaux et économiques et nous garantir une alimentation de qualité.

Cette transition implique la définition d'une ligne claire, d'un plan qui donne de la visibilité aux différents acteurs afin que ces derniers puissent s'orienter vers une agriculture nourricière, qui permet de vivre dignement de son travail et qui soit source de vitalité pour les territoires.

Elle doit aussi être attractive afin de faciliter non seulement le renouvellement des générations de paysannes et paysans mais aussi d'attirer des travailleurs et travailleuses agricoles.

Nous saluons la préconisation 1 demandant l'intégration de la question alimentaire dans la PAC en la reliant au concept d'Une seule santé. Cependant nous réitérons le fait que cette préconisation aurait pu être renforcée en demandant une réforme effective et profonde de la PAC afin de satisfaire aux ambitions de ce pacte agricole.

Une planification en cohérence avec une ambitieuse future SNANC, comme le prévoit la préconisation 4, est nécessaire pour donner de la visibilité aux différents acteurs. De même, l'opposabilité et la conditionnalité des clauses sociales et environnementales dans les accords internationaux est une évidence si nous voulons protéger notre système agricole et alimentaire tout en garantissant un haut niveau d'ambition mondiale.

D'autre part, bien que l'on constate la disparition de 200 fermes et autant d'emplois par semaine, de nombreux jeunes et moins jeunes souhaitent s'installer en agriculture mais font face à de nombreux obstacles, dont l'accès au foncier. La préconisation 7 encourageant les solutions collectives en matière de foncier permet d'y répondre.

Enfin, la préconisation 13 appelant à s'appuyer sur le levier de l'alimentation hors domicile pour appliquer effectivement la loi Egalim et pérenniser et généraliser le dispositif de tarification sociale des cantines sont des mesures vertueuses tant du point de vue environnemental que social.

Notre groupe approuve également les préconisations émises par la délégation aux Outre-mer et en particulier l'augmentation de la part du Posei destiné à la diversification agricole pour répondre aux besoins locaux.